

MINISTRE DE LA COMMUNICATION

MINISTRY OF COMMUNICATION

o N° 037 /MINCOM/SG/DMPP/SIDDRP

Yaoundé le, 29 OCT 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de la Communication, Président du Conseil national de la Publicité invite les personnes physiques ou morales désirant exercer dans le secteur de la publicité en qualité de Régisseur ou d'Agence Conseil, à déposer les dossiers de demande d'obtention ou de renouvellement d'agrément au ministère de la Communication Direction du Développement des Médias privés et de la Publicité, à compter du mercredi 28 octobre 2020.

Les dossiers complets qui seront reçus **jusqu'au vendredi 04 décembre 2020 à 15h30 minutes**, délai de rigueur devront impérativement comporter les pièces suivantes :

- Une (01) demande timbrée au tarif en vigueur adressée au Ministre de la Communication, Président du Conseil national de la Publicité et mentionnant:
  - o La profession publicitaire choisie;
  - o La raison sociale de l'entreprise et son adresse complète;
  - o Les noms et Prénoms du principal responsable (Directeur général, Gérant ou toute autre fonction en tenant lieu.
- Une expédition des statuts de l'entreprise ;
- Un extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3) du principal responsable datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme de la carte du Contribuable en cours de validité ;
- L'original de l'attestation de Non-redevance en cours de validité, indiquant clairement la nature de l'activité;
- Une copie certifiée conforme du contrat de bail enregistré ou du certificat de propriété immobilière du siège de l'entreprise ;
- Une attestation pour soumission à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), indiquant clairement la nature de la soumission ;
- Une attestation d'ouverture de compte délivrée par un établissement bancaire de droit camerounais;
- Une quittance de paiement au Trésor Public des frais de dossier d'un montant de 100.000Fcfa
- Quatre (04) photos d'identité du principal responsable;
- Une quittance de versement de la somme de 250.000FCFA dans le compte n° 420.002.764 domicilié à la Paierie générale du Trésor, au titre du fonctionnement du Conseil National de la Publicité pour le compte de l'exercice 2020, pour ceux des opérateurs ne s'étant pas encore acquittés desdits frais ;
- Une copie certifiée conforme de la Carte nationale d'identité du principal responsable ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile ;
- Un certificat de domicile du principal responsable ;
- Une déclaration sur l'honneur de la bonne moralité du principal responsable de l'entreprise.
- Une photocopie du dernier agrément pour les entreprises sollicitant un renouvellement.

Le Ministre de la Communication  
Président du Conseil National de la Publicité



*René Emmanuel Jadi*